



Contester une indemnité par un expert

Par **Saaida**, le **12/08/2019** à **17:40**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de voiture où je ne suis pas responsable.

Résultat de l'expert : il estime que la voiture est irréparable économiquement et m'indemnise à hauteur de 900euros.

Suite à cela, je lui ai écrit un mail en contestant et en envoyant tous les justificatifs prouvant ma bonne foi quant à l'état général et l'entretien de cet voiture qui va certainement aller à l'épave.

J'ai perdu mon travail depuis car plus de voiture et je me retrouve sans rien.

Il m'a répondu qu'il me proposait 1200 euros.

Je ne suis toujours pas d'accord car cela ne me permettra pas de racheter un véhicule et d'en faire la carte grise.

Que dois-je mettre dans une seconde lettre afin qu'il procède à un nouvel examen de mon dossier et de m'adresser au plus vite une offre d'indemnisation valorisée.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **12/08/2019** à **19:36**

Bonjour

L'expert a réévalué la valeur suite aux informations communiquées mais pas en fonction de vos besoins d'un nouveau véhicule.

Si le désaccord est toujours d'actualité, la solution est de réaliser une contre-expertise en faisant appel à l'expert de votre choix, qui effectuera ce travail en présence de l'expert de votre assureur auto.

Prévenir votre assureur de votre volonté de réaliser une contre-expertise par courrier.

Par **Chaber**, le 13/08/2019 à 06:06

bonjour

[quote]

L'expert a réévalué la valeur suite aux informations communiquées mais pas en fonction de vos besoins d'un nouveau véhicule.

[/quote]

les besoins de l'usage du véhicule ne sont pas pris en charge

Dans un accident non responsable, la Cour de Cassation a tranché à maintes reprises: si le véhicule est mis en épave la victime a droit à la valeur de remplacement et a droit à indemnisation des frais inhérents tels que remorquage, care grise, immobilisation ou location voiture.....: mais en aucun cas au montant des réparations si elles sont supérieures à cette valeur

Pour contester dans le mois de la proposition de l'expert la victime doit apporter la preuve qu'elle est trop basse. Elle peut consulter les journaux gratuits et les offres sur internet en prenant soin de noter toutes les références d'un véhicule similaire ou équivalent.

Il est possible de prendre un expert indépendant pratiquant le Recours Direct (tapez recours direct experts dans votre moteur de recherche)

Par **Prana67**, le 13/08/2019 à 08:51

Bonjour,

L'expert doit estimer votre voiture à sa juste valeur. C'est à dire la valeur d'un véhicule identique, même age, km et état. Ce qu'il ne faut pas perdre de vue c'est que l'expert est payé par l'assureur, donc s'il est trop généreux il ne va pas expertiser longtemps pour eux.

Essayer de trouver des annonces sur des sites de vente, dans des garages, etc. Si votre véhicule vaut effectivement plus vous pouvez essayer de négocier avec l'expert. S'il voit que vous savez de quoi vous parlez il devrait revoir son estimation (si celle ci est sous-estimée bien sur).

J'ai appliquée cette technique à plusieurs reprises pour moi ou des amis et j'ai toujours réussi à avoir gain de cause.